BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT HAGUENAU WISSEMBOURG
Commune de HOERDT

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2025

Date de la convocation : 4 mars 2025 *transmise le : 4 mars 2025*

Membres élus : 27 *en fonction : 26* *présents : 17*

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Grégory GANTER, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Caroline OFFERLE Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laëtitia GRASSER , Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT.

Etaient absents excusés : Madame Nadia STOLL, Madame Florence NOBLET qui donne pouvoir à Monsieur Daniel MISCHLER, Monsieur Olivier RIEDINGER qui donne pouvoir à Madame Nathalie GRATHWOHL, Madame Christiane SAEMANN qui donne pouvoir à Madame Caroline OFFERLE, Monsieur Emmanuel DOLLINGER qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Monsieur Laurent WAEFFLER, Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER, Monsieur Mathieu HIRSCH qui donne pouvoir à Monsieur Gregory GANTER.

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud OTTMANN

2025-028 Ressources Humaines - participation à la prévoyance du personnel et à la garantie santé

Depuis 2013, la commune a établi une convention avec le Centre de Gestion, lui permettant de souscrire des contrats pour le compte des collectivités. Cela offre aux agents la possibilité de bénéficier d'une complémentaire santé et d'une prévoyance, avec une participation financière de l'employeur.

La participation actuelle de la commune est la suivante :
- Pour la mutuelle : 558 € par an, et 120 € par enfant à charge
- Pour la prévoyance : 276 € par an

Accusé de réception en préfecture
067-216702050-20250311-2025-028-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Depuis janvier 2025, les agents ont dû faire face à une nouvelle augmentation des cotisations, supérieure à 10 %.

Après consultation du Comité Social Territorial, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de participer pour chaque agent à compter du 1er mars 2025 :

- Pour la mutuelle : 614 € par an par agent, et 120 € par enfant à charge
- Pour la prévoyance : 304 € par an et par agent

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 20.03.2025
Publié le 20.03.2025
Transmis à la Préfecture le 20.03.2025
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Arnaud OTTMANN

Le Maire
Denis RIEDINGER

MAIRIE DE HOERDT
67720

Accusé de réception en préfecture
067-216702050-20250311-2025-028-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025